

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un du mois d'août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 13 août 2020.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Damien TOMATIS – Laurent MORIN (arrivé à 18 h 15) – Maryline PLAFRET-DURAND.

Excusé : M. Rémy PASSOT (pouvoir à M. Frédéric BESÈME).

Secrétaire de séance : Mme Alice JAMBON-TALEB.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 est adopté après explication apportée, à la demande de Mme Alice JAMBON-TALEB, sur le nombre d'ordinateurs commandé pour l'École ➤ la commande de 5 ordinateurs portables correspond à la subvention accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

I/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de M. Lucien DESMURES, reçue en Mairie le 31 juillet 2020, concernant la vente de biens cadastrés AB 234 sis « Le Bourg » et AB 236 sis 2 Route des Bonnes à CHIROUBLES, au profit de Mme Lucie GIOLAT et M. Gaël PAUTOT.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ce bien.

II/ LOGEMENT MATRAY

M. Damien TOMATIS a effectué, à la demande des locataires ISNARD Marc et EXTIER Floriane, l'état des lieux de sortie le 05 août dernier, sachant que la dédite prend effet le 25 août 2020. Aucune observation n'ayant été relevée, la caution peut leur être reversée.

M. le Maire expose que, lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait accepté le dossier de candidature de MM. Arnaud et Christian HERITIER et Mme Magalie FETIQUE. Après contact, ces derniers, ayant trouvé une autre location, ont retiré leur candidature sur ce logement.

M. Damien TOMATIS a donc poursuivi les visites.

De nouveau, seul un dossier a été déposé en Mairie. Il s'agit d'une mère de famille avec 4 enfants. Le Conseil Municipal examine le dossier de candidature reçu, notamment les revenus et constate qu'il n'y a pas de garant...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (09 voix « pour » et 1 « abstention »)

- ACCEPTE la candidature de Mme Emilie FORCHI CHOMBART ;
 - DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 490.00 € par mois ;
 - AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de location avec Mme Emilie FORCHI CHOMBART ;
- contrat qui prendra effet dès leur entrée dans les lieux.

18 h 15 arrivée de M. Laurent MORIN.

III / QUESTIONS DIVERSES

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

À l'issue de l'installation du Conseil Communautaire, les commissions communautaires ont été mises en place. Les Conseils Municipaux de chaque Collectivité doivent désigner au moins un élu par commissions. Un

membre d'une commission ou d'un groupe de travail empêché peut se faire remplacer par un suppléant. Les commissions communautaires suivantes seront représentées par :

- Développement durable / Gestion des déchets (*Président : M. Thierry LAMURE*) ➤ M. Gontran BODESCOT – Mme Audrey MAZUY (suppléante)
- Social / Petite enfance / Personnes Âgées / Logt social (*Président : M. Jean-Paul VARICHON*) ➤ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU – Mme Maryline PLAFÔRET-DURAND (suppléante)
- Ruralité / Viticulture / Agriculture / Forêt (*Président : M. Daniel BASSET*) ➤ M. Rémy PASSOT – M. Franck BRUNEL (suppléant)
- Développement économique / Mobilité (*Président : M. Sixte DENUELLE*) ➤ M. Laurent MORIN – M. Gontran BODESCOT (suppléant)
- Tourisme (*Président : M. Pierre-Yves PELLÉ-BOURDON*) ➤ M. Laurent MORIN – Mme Alice JAMBON-TALEB (suppléante)
- Culture / Patrimoine culturel (*Présidente : Mme Carole MARIE*) ➤ Mme Alice JAMBON-TALEB – Mme Estelle DUCRUIX (suppléante)
- Voirie / Hydraulique / Erosion (*Président : M. Jean-Michel MOREY*) ➤ M. Franck BRUNEL – M. Damien TOMATIS (suppléant)

2) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

- A l'issue de la précédente réunion du Conseil Municipal, M. Thierry LAMURE, Maire de VILLIÉ-MORGON, a été avisé de la possibilité pour la Commune de CHIROUBLES de participer au financement de la construction de la caserne des pompiers à VILLIÉ-MORGON. Cette démarche est appréciée par M. le Maire de VILLIÉ-MORGON, qui propose une participation de la Commune à hauteur de 25 000.00 €. M. le Maire sollicite l'autorisation de poursuivre les négociations ➤ un avis favorable est donné.

- L'assemblée générale de l'Association Départementale du Tourisme Rural / Gîtes de France Rhône Lyon Métropole se tiendra le 30 septembre 2020, à SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR.

- Il demande à être représenté pour l'assemblée générale de l'AIASAD à BEAUJEU prévue le 16 septembre 2020. Mmes Maryline PLAFÔRET-DURAND et Estelle DUCRUIX s'y rendront.

- En vue de l'organisation des Virades de l'Espoir le dimanche 27 septembre 2020, une réunion est prévue en Mairie vendredi 28 août 2020. Seuls les circuits « randonnée » sont organisés.

- L'examen des subventions à octroyer aux associations sera étudié au prochain Conseil Municipal. A cet effet, la date du lundi 14 septembre 2020 est retenue pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Une réunion de la Commission Viticulture s'est tenue avec des membres du Cru Chiroubles. Divers points ont été évoqués dont la signalétique communale en place.

- Il a reçu MM. Bernard et Patrick GAUTHIER au sujet de leur terrain à « La Terrasse ».

- Mme Ghislaine VIGNERON devrait reprendre son travail le 07 septembre 2020 après son aptitude à occuper son poste, constatée par la médecine professionnelle. Le contrat de travail à durée déterminée de Mme Florence LEGER sera prolongé jusqu'à fin septembre.

- M. Antoine SCHIAVONE a adressé une lettre de remerciements pour le geste fait par la Municipalité sur la gratuité d'un loyer.

3) TOUR DE TABLE

- Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU interroge sur les conditions de rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2020. Y-a-t-il des instructions particulières ? Pour le moment, les fonctionnements de la garderie périscolaire et de la Cantine Scolaire reprendront comme auparavant mais une adaptation de ces services pourra se faire suivant en cela l'évolution de la Covid-19 et des recommandations reçues.

- Mme Alice JAMBON-TALEB demande si le système d'ouverture de la porte d'accès à l'École sera installé. M. Gontran BODESCOT répond qu'il doit procéder à l'étude des devis reçus, ayant réceptionné le dernier très récemment.

- M. Gontran BODESCOT précise que les ordinateurs seront installés à l'École le vendredi 28 août.

- Il fait part du problème récurrent de l'éclairage public sur la « Rue des Écoles » qui disjoncte régulièrement. Ce problème sera vu avec les représentants du SYDER lors de leur venue prochaine en Mairie. A ce propos, Mme SPÉE-FOURNEAU demande s'il ne serait pas intéressant de demander l'avis des administrés sur l'extinction des éclairages publics une partie ou toute la nuit.

- M. Gontran BODESCOT informe qu'il a reçu l'Assistant de Prévention (CCSB) pour évoquer la sécurité et les risques liés au travail des agents communaux. Dès qu'il aura pris connaissance du rapport d'inspection et du document unique, il organisera une réunion de la Commission du Personnel.

La séance est levée à 18 h 53.

